



Parce que le handicap ne doit pas être un obstacle aux loisirs.

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET D'ÉTHIQUE

Date d'entrée en vigueur : le 2 juillet 2026

Version : 2.0

PRÉAMBULE

La présente charte définit l'âme de la Fondation Loisirs Pour Tous. Elle s'adresse à chacune et chacun d'entre nous, quel que soit notre rôle : membre du Conseil de fondation, membre du Comité, pilote, accompagnant ou bénévole.

Au-delà des compétences techniques, ce qui nous unit est une conviction commune : le sport et les loisirs sont des vecteurs d'épanouissement, d'inclusion et de bonheur. Cette charte ancre les valeurs non négociables qui guident nos actions et fixe le cadre de confiance nécessaire pour que chaque activité se déroule dans la joie, la sécurité et le respect absolu de la dignité humaine.

1. NOTRE PHILOSOPHIE ET NOS VALEURS

La Fondation Loisirs Pour Tous a pour mission de rendre le monde du sport et des loisirs accessibles à toutes et à tous, sans distinction de capacité physique, de situation de handicap ou de moyens financiers.

Nous croyons que l'accessibilité ne se limite pas à l'adaptation matérielle ; elle réside avant tout dans l'accueil, l'écoute et la qualité de la relation humaine.

Nos valeurs fondamentales sont :

- L'Inclusion : Accueillir chacun tel qu'il est, avec ses spécificités et ses besoins.
- La Bienveillance : Placer le plaisir et le bien-être du participant au cœur de chaque action.
- La Sécurité : Garantir l'intégrité physique et psychologique de tous.
- L'Intégrité : Agir avec honnêteté, transparence et respect des règles éthiques.
- La Solidarité : Œuvrer ensemble, dans un esprit d'équipe et d'entraide.

2. ENGAGEMENTS DE LA FONDATION ENVERS SES MEMBRES ET BÉNÉVOLES

Pour mener à bien cette mission, la Fondation s'engage à créer un environnement favorable à l'engagement de toutes et tous :

- Cadre de travail sain : Offrir des conditions d'accueil agréables, basées sur le respect mutuel et la reconnaissance de l'engagement de chacun.
- Moyens adaptés : Mettre à disposition le matériel nécessaire (véhicules, engins sportifs, aides au transfert) en bon état de fonctionnement et régulièrement contrôlé.
- Écoute et support : Être disponible pour écouter les préoccupations, les idées et les difficultés rencontrées par les pilotes et bénévoles.
- Formation et développement : Proposer des journées de formation continue et d'échange pour renforcer les compétences techniques et relationnelles.
- Flexibilité : Reconnaître la diversité des situations et adapter l'organisation en fonction des réalités du terrain et des disponibilités de chacun.

3. ENGAGEMENTS COMMUNS : PILOTES, ACCOMPAGNANTS ET BÉNÉVOLES

En rejoignant l'équipe de la Fondation, chaque membre s'engage à respecter les principes suivants :

3.1. Respect de la dignité humaine

- Accueillir chaque participant avec bienveillance, sans jugement, en valorisant ses capacités et en respectant son rythme.
- Placer le plaisir et l'épanouissement du participant comme priorité absolue.
- Adapter son attitude et son aide aux besoins spécifiques de chacun (handicap moteur, sensoriel, cognitif, maladie, âge, etc.).

3.2. Sécurité et Responsabilité

- Être en pleine possession de ses moyens : s'abstenir de toute consommation d'alcool, de stupéfiants ou de médicaments altérant la vigilance avant et pendant l'activité.
- Connaître et respecter ses propres limites techniques et physiques. Si besoin une activité peut être écourtée.
- Être à jour des formations et certifications requises pour l'activité exercée.
- Porter une attention constante à la sécurité collective et individuelle.

3.3. Gestion du Matériel

- Vigilance partagée : Chaque membre de l'équipe a le devoir de porter un œil attentif sur l'état du matériel qu'il utilise ou qu'il voit utilisé.
- Signalement immédiat : Tout défaut, usure anormale ou dysfonctionnement constaté doit être signalé sans délai au coordinateur de la sortie ou à la Fondation.
- Soins et propreté : Utiliser le matériel avec soin, le ranger correctement après usage et signaler tout incident l'ayant affecté.

3.4. Esprit d'Équipe et Communication

- Faire preuve de ponctualité et de fiabilité lors des activités planifiées.
- Participer activement aux briefings et débriefings pour assurer la cohésion du groupe.
- Entretenir un dialogue constructif avec les autres membres, les partenaires et les participants.
- Respecter la nature et les lieux dans lesquels nous évoluons.

4. CHARTE ÉTHIQUE : TOLÉRANCE ZÉRO CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE

La Fondation Loisirs Pour Tous réaffirme son engagement ferme pour la protection de toutes les personnes impliquées dans ses activités. Conformément aux principes promus par Sport Integrity et aux lois en vigueur, nous adoptons une politique de tolérance zéro.

4.1. Interdictions formelles

Il est strictement interdit d'adopter, au sein de la Fondation ou lors de ses activités, tout comportement constitutif de :

- Harcèlement sexuel : Tout propos, geste ou comportement à connotation sexuelle non désiré, portant atteinte à la dignité ou créant un environnement intimidant, hostile ou offensant.
- Harcèlement moral : Tout agissement répété (brimades, critiques constantes, isolation, humiliation) visant à dégrader les conditions de vie ou de travail d'une personne.
- Violence physique : Toute atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui, geste brutal ou contrainte physique non justifiée par l'activité.
- Violence psychologique : Menaces, intimidations, propos discriminatoires (racisme, sexisme, validisme, etc.) ou toute forme d'abus de pouvoir.

4.2. Devoir de protection

Chaque membre de la Fondation a le devoir de protéger les participants et les autres bénévoles contre ces agissements. Le silence face à une situation de harcèlement ou de violence est considéré comme une complicité.

4.3. Procédure de signalement et de traitement

- Signalement : Toute personne témoin ou victime d'un tel agissement est invitée à le signaler immédiatement à un membre du Comité, au Conseil de fondation, ou via un canal dédié (email : signalement@loisirspourtous.ch).
- Confidentialité : Tous les signalements seront traités avec la plus stricte confidentialité, en protégeant l'identité du signalant et de la victime.

- Traitement : La Fondation s'engage à examiner chaque signalement avec sérieux et célérité. Une procédure interne sera activée pour établir les faits.
- Sanctions : Tout manquement avéré à cette charte éthique entraînera des sanctions proportionnelles, pouvant aller de l'avertissement écrit à l'exclusion définitive de la Fondation, sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales.

5. ORGANISATION DES SORTIES ET RÔLES

Afin de garantir le bon déroulement des activités dans un cadre fluide et sécurisé, l'organisation repose sur une logique de confiance et de délégation.

5.1. Le Coordinateur de la sortie

Pour chaque activité, une personne est désignée comme « Coordinateur ». Elle est le pivot de la journée et assume la responsabilité globale de l'organisation.

Ses missions incluent :

- Vérification finale : S'assurer que le matériel nécessaire est présent et en état (sur base des signalements et contrôles visuels).
- Analyse des conditions : Évaluer la météo, l'état du site et l'environnement pour confirmer que l'activité peut se dérouler en toute sécurité.
- Coordination humaine : Répartir les tâches entre pilotes et bénévoles selon les compétences et les besoins du moment.
- Prise de décision : Le Coordinateur a l'autorité finale pour modifier, reporter ou annuler l'activité si les conditions de sécurité ne sont pas réunies. Il peut déléguer certaines vérifications techniques à des personnes compétentes, mais reste garant de la décision finale.

5.2. Responsabilité opérationnelle

Si le Coordinateur assure la logistique globale, la responsabilité technique de l'acte sportif (ex: le pilotage, l'accompagnement direct) incombe au professionnel ou au bénévole qualifié qui l'exerce. Chacun reste maître de sa décision d'engagement immédiat (ex: un pilote ou bénévole peut à tout moment interrompre l'activité si les conditions de sécurité ne sont plus réunies, même si le Coordinateur a validé la journée).

5.3. Flexibilité et Bon Sens

Cette organisation ne vise pas à créer une bureaucratie rigide. L'objectif est que chacun, selon son rôle, garde un œil vigilant et agisse avec bon sens. La communication entre le Coordinateur, les pilotes et les bénévoles doit rester fluide et bienveillante.



Parce que le handicap ne doit pas être un obstacle aux loisirs.

6. ADHÉSION ET CLAUSE FINALE

La présente charte s'applique à tous les membres de la Fondation Loisirs Pour Tous, qu'ils soient salariés, bénévoles, membres du Comité ou du Conseil.

En participant aux activités de la Fondation, chacun déclare :

- Avoir pris connaissance de la présente charte.
- Comprendre et adhérer sans réserve aux valeurs et engagements qui y sont décrits.
- S'engager à respecter les règles éthiques, notamment la politique de tolérance zéro contre le harcèlement et la violence.

Cette charte est un vivant reflet de notre état d'esprit. Elle évoluera si nécessaire pour mieux servir notre mission commune : permettre à chacun de vivre des moments de bonheur et de liberté.

Fait à Châtel-St-Denis, le 02 juillet 2026
Fondation Loisirs Pour Tous,